



Processus d'évaluation des recherches menées par les chercheur-e-s mandaté-e-s par l'IRAI

Février 2017

**Rédigé par Frida Osorio Gonsen, adjointe à la direction,
en collaboration avec Geneviève Baril, directrice générale**

Examiné et approuvé par le Comité scientifique de l'IRAI le 8 février 2017

Ce processus d'évaluation a été approuvé par le Conseil d'administration de
l'IRAI le 20 février 2017

Résolution no. 2017-02-20_06

Table des matières

Introduction	1
Principes éthiques.....	1
Conflits d'intérêts et confidentialité	2
Équité.....	2
Évaluation des recherches : une responsabilité partagée.....	3
Le comité scientifique	3
Les évaluateurs-trices	4
Critères d'évaluation	4
Processus d'évaluation	5
Annexes	7
Annexe I	7
Annexe II.....	12

Introduction

Le présent document a pour objet d'établir les règles d'évaluation de la qualité des travaux de recherche réalisés par les chercheur-e-s mandaté-e-s par l'IRAI. L'évaluation par les pairs est celle que nous proposons car elle offre un processus d'évaluation crédible et qui a fait ses preuves sur la scène internationale. Le processus d'évaluation choisi s'inspire des meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la recherche afin de garantir le caractère objectif, rigoureux et transparent du processus d'évaluation des travaux scientifiques menés par l'IRAI.

Parce qu'il est très rigoureux, notre processus d'évaluation assure que les résultats des recherches produites par les chercheur-e-s mandaté-e-s par l'IRAI se situent à la fine pointe de la recherche scientifique. Cela explique aussi que l'IRAI ait comme politique d'examiner périodiquement son processus d'évaluation afin de remplir au mieux sa mission scientifique et pour se maintenir au plus haut niveau. Cette évaluation se fait au sein du comité scientifique. Cet exercice est une très bonne façon de prendre conscience des points forts et des points faibles de son processus d'évaluation des recherches menées en son sein.

Principes éthiques

La qualité du processus d'évaluation par les pairs repose sur l'expertise et l'intégrité des évaluateurs-trices externes, de même que sur la rigueur de la démarche évaluative elle-même. Par conséquent, l'évaluation par les pairs exige les **principes éthiques** suivants :

- Absence de conflits d'intérêts
- Confidentialité
- Respect de la propriété intellectuelle des chercheur-e-s mandaté-e-s par l'IRAI
- Équité

Conflits d'intérêts et confidentialité

- Les membres du comité scientifique de l'IRAI, ainsi que les évaluateur-trices externes appelé-e-s à évaluer les recherches produites par les chercheu-r-es mandaté-e-s par l'IRAI doivent exercer leur fonction en toute indépendance et ils-elles ne doivent pas agir en promoteurs d'intérêts ou de milieux particuliers. C'est pour cette raison qu'ils-elles doivent déclarer tout conflit d'intérêts et signer une déclaration écrite en ce sens.
- Toute personne appelée à prendre part à une évaluation est tenue au respect de la plus stricte confidentialité quant aux recherches évaluées, à la composition des groupes d'évaluation, aux délibérations et aux recommandations effectuées.
- Les évaluateurs-trices qui font partie d'un même groupe, centre ou réseau de recherche que le-la responsable d'un projet ou d'un-e chercheur-e sont en conflit d'intérêts s'ils-elles ont eu, avec l'un-e d'eux, des subventions pour la réalisation de projets de recherche, des publications conjointes, s'ils-elles ont collaboré sur un même projet au cours de la dernière année ou si leurs activités professionnelles s'effectuent sur le même site de recherche.
- Tous les évaluateurs-trices doivent respecter la propriété intellectuelle des auteur-e-s dont ils évaluent les manuscrits. En aucun cas ils-elles ne peuvent utiliser ou transmettre à quiconque les manuscrits qu'ils-elles évaluent, de même qu'ils-elles ne peuvent s'approprier les résultats de recherche que ceux-ci contiennent.

Équité

Le succès du système d'évaluation par les pairs dépend essentiellement de la volonté et de la capacité de tous les évaluateurs:

- ❖ d'être justes et raisonnables
- ❖ de faire preuve d'un jugement scientifique rigoureux

- ❖ de comprendre et de soupeser adéquatement le contexte particulier de chaque recherche
- ❖ d'évaluer dans le temps imparti

Les évaluations seront remises aux chercheurs sans que les évaluateurs-trices ne les modifient. Afin qu'une évaluation soit impartiale, elle ne devra pas contenir des commentaires qui pourraient être interprétés de quelque façon comme étant sarcastiques, irrévérencieux, arrogants ou inappropriés. Par ailleurs, une évaluation constructive qui aide le-la chercheur-e en soulignant les faiblesses qu'il-elle pourra corriger en présentant à nouveau les résultats de sa recherche, permettra de convaincre un-e chercheur-e que l'évaluateur a fait une évaluation impartiale de son travail.

Évaluation des recherches : une responsabilité partagée

Au sein de l'IRAI, la responsabilité de l'évaluation est partagée par le comité scientifique et par les évaluateurs-trices qui offrent ponctuellement leur collaboration à notre institut. Ce partage des responsabilités est pratiqué de la manière suivante :

Le comité scientifique

- Le comité scientifique de l'IRAI est chargé de recruter les évaluateurs-trices externes au sein de la communauté scientifique nationale et internationale. Ces évaluateurs-trices seront appelé-e-s à changer en raison des différents axes de recherche de l'IRAI. Le but est d'obtenir la gamme de compétences la plus étendue possible.
- Le comité scientifique doit s'assurer du respect de certains critères d'équilibre dans le recrutement des évaluateurs:
 - représentativité du monde de la recherche au Québec
 - présence d'évaluateurs provenant de l'extérieur du Québec
 - diversité d'approches (au niveau méthodologique, théorique et des champs d'étude)
 - principe de triangulation

- équilibre de la représentativité des caractéristiques sociodémographiques du Québec
- compétences linguistiques

Les évaluateurs-trices

- Les évaluateurs-trices externes sont des personnes dont les réalisations scientifiques sont solidement établies et reconnues dans leur discipline. Ces évaluateurs-trices possèdent des qualifications au moins équivalentes à celles qu'on exige des membres du comité scientifique.
- Ces évaluateurs-trices externes devront non seulement faire autorité dans leur domaine d'expertise, mais ils-elles devront également avoir une expérience en matière d'évaluation et devront provenir d'horizons différents.
- L'orientation pluri-disciplinaire de ces évaluateurs-trices, ainsi que leur rigueur scientifique garantiront que les résultats des recherches menées par les chercheur-e-s mandaté-e-s par l'IRAI seront inédits et novateurs, qu'ils auront la qualité requise et qu'ils respecteront les exigences méthodologiques, tout en évitant de promouvoir une idéologie ou une opinion particulière.

Critères d'évaluation

Les résultats des recherches sont évalués en conformité avec l'objectif général du programme de recherche de l'IRAI. Les critères pour évaluer les résultats d'une recherche sont les suivantes :

- Originalité de la recherche
- L'article ne doit pas avoir été soumis simultanément à d'autres revues ou maison d'édition
- Clarté de la problématique exposée
- Clarté du cheminement scientifique adopté.

- Connaissance poussée et intégration de la documentation scientifique sur le sujet traité (rigueur dans le traitement des sources et les données utilisées)
- Adéquation de la méthodologie utilisée au sujet traité et aux objectifs qui ont été fixés
- Adéquation du terrain empirique aux hypothèses formulées et démontrées
- Positionnement par rapport à la littérature disponible, notamment celle qui s’oppose à la thèse avancée dans l’article
- Apports à la connaissance et au domaine scientifique propre à la revue
- La qualité de la rédaction

Processus d’évaluation

La présente section vise à présenter les différentes étapes du processus d’évaluation.

1. Le ou la chercheur-e doit élaborer un devis de recherche selon un gabarit largement employé et reconnu dans le milieu universitaire, lequel est joint comme Annexe I.
2. Le devis de recherche est ensuite soumis pour examen au comité scientifique de l’IRAI lequel est composé de trois professeurs universitaires de trois universités et disciplines distinctes.
3. Le comité scientifique recommande (ou non) pour adoption le devis de recherche au conseil d’administration.
4. Une fois le devis adopté, un contrat de travail est établi entre le ou la chercheur-e et l’IRAI.
5. Après que le contrat de recherche est signé par les chercheur-e-s, l’IRAI s’engage dans un délai de trente jours à sélectionner deux évaluateurs-trices externes.
6. La direction générale de l’IRAI détermine avec la ou le chercheur-e- une date de présentation des résultats préliminaires de la recherche. Lors de cette présentation la direction générale se charge de faire passer un premier test aux résultats préliminaires de la recherche. Lorsque la direction générale reçoit un-e chercheur-e, ce-tte dernier-ère expose la problématique, les arguments principaux, la méthodologie employée, ainsi que les hypothèses préliminaires propres à son

- travail de recherche. De son côté, la direction générale de l'IRAI fait part au ou à la chercheur-e de ses commentaires et critiques en vue d'enrichir ou recadrer, le cas échéant, la recherche qu'il ou elle mène.
7. La direction générale de l'IRAI informe le comité scientifique des faits saillants de la présentation des résultats préliminaires de la recherche. Dans le cas échéant, le comité scientifique peut convoquer une deuxième fois le ou la chercheur-e.
 8. Une fois que le ou la chercheur-e achemine les résultats finaux de sa recherche à la direction générale de l'IRAI, celle-ci se charge de les transmettre au comité scientifique pour examen.
 9. Une fois que les résultats finaux de la recherche sont examinés par le comité scientifique, la direction générale les transmet aux évaluateurs-trices externes qui disposent d'une période de **quatre à six semaines** pour effectuer leur évaluation.
 10. Cette évaluation respecte un anonymat complet. Ainsi, le nom de l'auteur-e du manuscrit n'est pas révélé aux évaluateurs-trices externes qui doivent en faire l'évaluation. De même, l'auteur-e n'est pas informé-e du nom des évaluateurs-trices externes qui évaluent son manuscrit.
 11. La tâche d'évaluation d'un manuscrit ne se limite pas à en recommander sommairement l'acceptation ou le rejet. Il faut que l'évaluateur-trice rédige un rapport suffisamment circonstancié pour justifier sa décision et guider l'auteur-e à qui il sera éventuellement demandé de réviser son texte. Un gabarit de rapport d'évaluation sera fourni aux évaluateurs-trices pour faciliter leur travail (Annexe II).
 12. Sur la base du rapport des évaluateurs-trices externes, le comité scientifique prends une décision sur l'acceptation ou non des résultats une fois toutes les évaluations retournées: la décision peut être « *le manuscrit est accepté avec révisions mineures* », « *le manuscrit est accepté avec révisions majeures* » ou « *le manuscrit est rejeté* ».
 13. S'il y a lieu l'auteur-e révisé et procède à la révision de son manuscrit.
 14. Le comité scientifique juge si les révisions sont satisfaisantes ou non.

Annexes

Annexe I



Titre du devis de recherche

Projet de devis de recherche
(Date)

Nom du ou de la chercheur-e
Fonction, Institution

Table des matières

Table des matières	8
Titre du projet de recherche	9
État de la question.....	9
Problématique.....	9
Objectifs du projet de recherche.....	9
Question(s)/hypothèses de recherche	9
Cadre théorique.....	10
Méthodologie	10
Personnel de recherche.....	10
Échéancier	10
Budget	11
Bibliographie.....	11
Notes biographiques du personnel de recherche	11

Titre du projet de recherche

Énoncer le titre du projet de recherche

État de la question

Dans cette section, il s'agit de synthétiser sommairement la littérature existante en relation avec le sujet de recherche. Il faut à la fois montrer comment le projet de recherche proposé s'inscrit dans la continuité des grands courants de la recherche actuelle et comment il s'en distingue, car la recherche que vous soumettez à l'IRAI doit être originale.

Problématique

La problématique situe de manière plus précise le problème de recherche, « Ce que l'on veut savoir ».

La formulation de la problématique doit comprendre 3 éléments importants. Dans l'ordre :

1. Montrer la pertinence du problème posé.
2. Transformer ce problème en une question de recherche principale à la fois claire et précise qui examinera une dimension particulière dudit problème.
3. Justifier la recherche d'une réponse à cette question principale. Il faut montrer l'intérêt ou l'utilité de répondre à cette question. À quoi servira votre recherche ? Que va-t-elle nous permettre de mieux comprendre ? Pourquoi veut-on savoir cela ? Quelle est la contribution que vous espérez apporter en étudiant ce problème et en répondant à cette question ?

Objectifs du projet de recherche

Énoncer les objectifs généraux et spécifiques de la recherche. Concrètement, étant donné le problème et la question principale formulés, qu'est-il possible d'espérer eu égard aux résultats des travaux de recherche que vous désirez entreprendre ?

Question(s)/hypothèses de recherche

Les questions secondaires et hypothèses de recherche ont normalement été évoquées dans la problématique, mais ils doivent être ici clairement énoncés.

Idéalement, leur formulation devrait être suffisamment explicite pour que l'on puisse dire, au terme du projet, quelque chose qui ressemblerait à : « Le projet visait à répondre aux questions

suivantes : [liste des questions], et voici les réponses qu'il a permis d'apporter à chacune d'elles : [résumé des résultats]. »

Cadre théorique

Cette section doit énoncer brièvement les théories et concepts retenus pour votre recherche.

Méthodologie

Dans cette section, vous devez décrire quelles seront les méthodes employées. Cette description doit notamment répondre à des questions telles que les suivantes.

-Va-t-on utiliser des méthodes connues ? Lesquelles ? Fournir des références à l'appui.

-Devra-t-on adapter des méthodes existantes, ou concevoir de nouvelles méthodes ? Dans ce cas comme dans le précédent, il peut s'agir autant de méthodes liées au travail de terrain que de méthodes de traitement ou d'analyse des données et des résultats.

Les méthodes de collecte des données doivent être décrites et correspondre au devis proposé. Pour les études de nature quantitative, toute mesure doit être décrite pour chacune des variables. Pour les études de nature plus qualitative, il s'agit de décrire les outils qui seront utilisés (grille d'observation, entrevues, etc.), de quelle façon ils ont été développés, s'ils ont été prétestés et validés (auprès de quelle population).

Personnel de recherche

Dans cette section, vous devez énoncer le personnel impliqué dans la recherche et autres collaborateurs (incluant la sous-traitance s'il y a lieu). Autrement dit, il s'agit ici d'indiquer le nom de la personne qui supervisera le projet et d'ajouter, si nécessaire, les noms et/ou les fonctions des autres personnes (assistant de recherche, étudiants de baccalauréat, maîtrise ou doctorat, stagiaire, personnel de bureau, professionnel de recherche, etc.) qui participeront au projet. Si plusieurs institutions sont impliquées dans le projet, vous devez les identifier clairement et préciser leurs contributions respectives. Si le recours à un ou des sous-traitant(s) est prévu, vous devez en faire mention et au besoin spécifier les conditions relatives de leur participation au projet.

Échéancier

L'échéancier décrit comment les diverses étapes du projet s'étaleront dans le temps. L'échéancier prend généralement la forme d'un tableau chronologique couvrant toute la durée du projet, où les durées des diverses tâches, les moments charnières et les productions intermédiaires (parfois appelées « livrables ») sont indiqués.

Budget

Le budget fait état des coûts associés aux ressources humaines nécessaires pour effectuer le projet de recherche.

Bibliographie

Dans cette section est présentée la liste (notices bibliographiques complètes) des documents cités (avec renvois) dans le devis et la bibliographie la plus exhaustive possible couvrant le domaine dans lequel s'inscrit la recherche.

Notes biographiques du personnel de recherche

Court résumé (un paragraphe maximum) du curriculum vitae du chercheur. Ce résumé devra énoncer votre formation, votre parcours professionnel, ainsi que les étapes importantes de votre carrière.

Annexe II

Gabarit à valider avec le Comité scientifique



Fiche d'évaluation

Titre de l'étude :

Veillez compléter cette grille d'évaluation en cochant ci-dessous les cases appropriées :

Excellent Très bien Bien Faible

	Excellent	Très bien	Bien	Faible
a) Pertinence de la problématique				
b) Originalité de la pensée				
c) Qualité de l'argumentation				
d) Structure d'ensemble de l'article				
e) Valeur de la documentation				
f) Qualité du style				
g) Qualité grammaticale				

Rapport détaillé

Première section— Valeur scientifique

Originalité du sujet; cohérence dans la structure de la recherche et l'articulation des parties; utilisation correcte de la documentation pertinente; méthodologie appropriée; rigueur dans l'argumentation et le traitement des sources et des données ainsi que dans l'analyse des résultats et leur interprétation; portée et caractère novateur des résultats et des conclusions.

Placez ici vos commentaires. Il est possible de copier-coller à partir d'un autre document.

Deuxième section – Qualité de la présentation

Précision et clarté du style; correction de la langue (s'il y a lieu, portez en annexe la liste des incorrections de langue et des erreurs typographiques); qualité des données, des graphiques, des illustrations et des tableaux; références bibliographiques.

Placez ici vos commentaires. Il est possible de copier-coller à partir d'un autre document.

Troisième section— Commentaires généraux

Placez ici vos commentaires. Il est possible de copier-coller à partir d'un autre document.

Recommandation

Considérez-vous que cette étude:

Peut être publiée telle quelle () Peut être publiée avec des révisions mineures () Peut être publiée avec des révisions majeures () Ne peut pas être publiée ()

Votre fiche d'évaluation sera communiquée à l'auteur-e, tout en respectant votre anonymat.

Veillez retourner cette fiche d'évaluation à l'adresse suivante :

frida.osoriog@irai.quebec